



## divorce apres séparation.

Par **skylab13**, le **25/07/2009** à **12:21**

bonjour! Je suis séparé de corps "Jugement passé le 28 07 2007 "par consentement mutuel sans attribution de pension" de Devoirs de Secours ". Je voudrais l'an prochain, puisqu'il faut attendre 2 ans afin de me remarier, passer ma Séparation de corps " en Convention en Divorce ". Combien de temps^pourra mettre éventuellement cette procédure ? Sachant que ma femme est actuellement en 1/2 salaire "en maladie ", devrais-je lui verser une pension de " Devoir de Secours "? En octobre 2012 , mon épouse recevra sa retraite et à cette date aura sensiblement les memes revenus que moi ; Aurai-je intérêt d'attendre cette période pour faire ma demande de divorce, si je ne veux pas lui verser de pension ou les conditions imposées lors de la Séparation resteront-elles les memes? Dans l'espoir d'une réponse qui me guidera au mieux, recevez mes sincères remerciements .